

## DE NOUVELLES LIVRAISONS À VENIR

Retrouvez les détails sur notre site internet.



fin 2022  
**FOUG** Les Hêtres  
19 pavillons de plain-pied à destination des séniors avec services Weisse's Theret Architectes



fin 2022  
**BERTRICHAMPS** Les Brindilles  
9 pavillons de plain-pied à destination des séniors Ambert & Biganzoli Architectes



début 2023  
**VAL DE BRIEY** résidence Belle Vue,  
14 appartements intergénérationnels Square Architecture et Les Hauts du Lac  
46 appartements Greff Hypolite Architectes



début 2023  
**MALZEVILLE** La Maisonnée,  
40 appartements à destination des séniors DYNAMO Associés et Abel Cournault,  
17 appartements en accession à la propriété DYNAMO Associés



début 2023  
**HATRIZE** La Pommeraie  
26 appartements Atelier d'Architecture et d'Aménagement



courant 2023  
**HATRIZE** La Pommeraie  
26 appartements Atelier d'Architecture et d'Aménagement

## COMMENT RÉDUIRE SES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET FAIRE BAISSER SA FACTURE ?

Dans le contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie, voici un rappel des écogestes qui vous permettront de réduire votre consommation de gaz et d'électricité.

**il faut bien choisir ses équipements, bien les utiliser et bien les entretenir.**



Quelques recommandations simples et de bon sens communiquées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

### Les bons gestes à avoir pour garder le contrôle !

#### Bien choisir ses appareils électroménagers

- Privilégier les étiquettes énergétiques A et B à l'achat de nouveaux appareils.

#### Bien les utiliser et les entretenir



- Éteindre plutôt que mettre en veille
- Limiter la taille de la TV



- Choisir un programme Éco
- Faire tourner avec le tambour plein
- Nettoyer régulièrement



- Plutôt des ampoules LED ou LFC Consomment peu et durent longtemps
- Éteindre les lumières

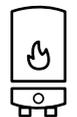


- Choisir un modèle adapté Entre + 4 et + 5°C pour le réfrigérateur, - 18 °C pour le congélateur
- Nettoyage et dégivrage

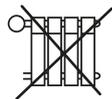


- C'est l'accessoire incontournable pour éteindre simultanément tous vos équipements en veille

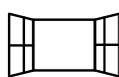
### Pour faire des économies de chauffage



- L'entretien annuel de la chaudière est impératif pour optimiser le chauffage (prestation assurée par le contrat Multiprestations)



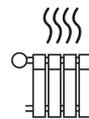
- Ne pas faire sécher de linge sur les radiateurs pour laisser la chaleur se diffuser correctement



- Aérer 10 mn par jour pour chasser l'humidité et purifier l'espace. N'oubliez pas de couper les radiateurs dans la pièce aérée



- Privilégier des douches courtes de 5 mn



- Maîtriser la température Pour une chaudière individuelle au gaz, 1° en moins = 7% d'économie



- Baisser le chauffage lorsque vous vous absentez

**mmh**  
Votre permanence d'urgence 7/7 jours  
03 83 93 33 89

à votre disposition toute l'année pour des problèmes liés à la sécurité des biens et des personnes. Numéro disponible en semaine en dehors des horaires d'ouverture entre 12h00-13h30 et 17h30-8h30 les week-ends et pendant les jours fériés.

La Charte Qualité mmH, c'est 6 engagements sur lesquels vous pouvez compter. Consultables sur le site internet [mmhabitat.fr](http://mmhabitat.fr) ou en agences



## VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES SOLUTIONS EXISTENT !



Si vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer, ne tardez pas ! Contactez rapidement le service recouvrement de mmH. Un conseiller vous écoutera et vous accompagnera afin de mobiliser les solutions et aides les plus adaptées à votre situation. Attention, votre APL peut être suspendue par la CAF en cas de loyers impayés.  
**Renseignements : 03 83 17 55 29 ou par courriel [recouvrement@mmhabitat.fr](mailto:recouvrement@mmhabitat.fr)**

### Des difficultés liées au paiement de vos factures énergétiques ?



Afin d'éviter la suspension ou la réduction de la fourniture d'énergie en cas de factures impayées, la première chose à faire est de contacter **le fournisseur** pour trouver une solution. Il pourra peut-être envisager un échéancier de paiement.



**Le chèque Energie** est une aide de l'Etat au paiement des factures d'énergie du logement, attribué sous conditions de ressources. Si vous êtes éligible, vous le recevez automatiquement, à votre nom, par courrier, à la dernière adresse que vous avez indiquée à l'administration fiscale.

Vérifiez votre éligibilité et les conditions sur [www.chèqueenergie.gouv.fr](http://www.chèqueenergie.gouv.fr) ou au **0 805 204 805** Service & appel gratuits.

### D'autres dispositifs d'aides



Les services sociaux du Département ou de votre commune peuvent vous renseigner sur les différentes aides existantes et sur les démarches à effectuer pour en bénéficier.

Si vous êtes allocataire de la CAF, de la Mutualité Sociale Agricole, d'une caisse de retraite ou d'une caisse complémentaire de retraite, vous pouvez également la contacter pour savoir si vous pouvez bénéficier d'aides.

### Pour les salariés



Si vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, Action Logement Services peut vous accompagner sous conditions. Renseignements : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) ou au 0970 800 800 (numéro non surtaxé).

## GAGNEZ DU TEMPS AVEC VOTRE ESPACE LOCATAIRE en ligne



Accédez à de nombreux services grâce à votre compte locataire pour :

- payer en ligne
- consulter votre compte
- télécharger un avis d'échéance
- mettre à jour votre attestation d'assurance
- connaître les coordonnées utiles (mmH, prestataires)
- obtenir des diagnostics techniques réglementaires

Rendez-vous sur [www.mmhabitat.fr](http://www.mmhabitat.fr) dans la rubrique ESPACE LOCATAIRE ou sur l'application mobile mmH en la téléchargeant



Pour créer votre compte, il suffit d'utiliser les codes d'activation transmis par courriel à la signature de votre contrat ou de créer votre compte à l'aide de votre avis d'échéance.